



Paris, le 4 avril 2017

MIEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ PAR DES AIDES MONÉTAIRES

Le système de redistribution français affiche des performances globalement satisfaisantes en comparaison d'autres pays européens. Toutefois, la complexité des prestations sous condition de ressource et le manque de coordination des acteurs pèsent sur les taux de recours et conduisent à des incohérences. En 2014, 8,8 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire fixé à 60 % du niveau de vie médian (1 008 euros par mois). Certaines catégories de foyers sont particulièrement touchées, notamment les jeunes et les familles monoparentales. Les auteurs de la *Note*, **Olivier Bargain**, **Stéphane Carcillo**, **Étienne Lehmann** et **Yannick L'Horty**, proposent de réduire les taux de non-recours par une simplification des aides et une automatisation de leur versement. Ces aides seraient étendues aux 18-24 ans, conditionnellement à une démarche d'insertion.

Automatisation et simplification

Le système français de lutte contre la pauvreté monétaire est relativement efficace en moyenne, mais avec des défaillances qui restent fortes pour les jeunes et les familles monoparentales. Malgré des efforts de simplification déjà entrepris, le paysage des minima sociaux en France est caractérisé par une multitude d'aides gérées par différents organismes sans grande coordination, qui le rend peu lisible pour les personnes auxquelles il s'adresse.

Le non-recours est un défaut central du système : du fait de sa complexité et de la stigmatisation de « l'assistanat », de nombreux ménages et individus éligibles aux aides sociales ne les perçoivent pas. Avant la mise en place de la prime d'activité en 2016, seulement un tiers des ménages éligibles percevaient le RSA « activité ». Réduire le non-recours est donc une priorité dans la lutte contre la pauvreté. Les auteurs proposent de s'appuyer sur la dématérialisation en cours et la généralisation de la Déclaration sociale nominative pour simplifier les demandes et automatiser les versements.

Recommandation 1. Étendre les fonctionnalités du portail mesdroitssociaux.gouv.fr à une déclaration unique en ligne à partir d'un formulaire pré-rempli valant demande pour tous les organismes sociaux. Aller vers l'automatisation du versement des aides grâce à la transmission accélérée des informations nécessaires par les entreprises, les administrations et les ménages.

Un revenu de base incitatif

Les minima sociaux en France ont permis de limiter l'extension de la pauvreté suite à la crise financière de 2008, lorsque le marché du travail s'est fortement dégradé. Entre 2008 et 2014, le taux de pauvreté a certes augmenté d'un point mais cela reste bien en deçà de l'accroissement du taux de chômage de trois points. Les incitations à la reprise d'emploi se situent dans la moyenne européenne mais elles pourraient être améliorées par la fusion du Revenu de solidarité active (RSA) et de la Prime d'activité en un revenu de base unique, auquel serait progressivement intégrée l'Allocation spécifique de solidarité (ASS). En gommant l'effet de stigmatisation, l'automatisation des versements rendra moins utile la séparation entre RSA et Prime d'activité. Une fusion des trois dispositifs – RSA, ASS et prime d'activité – en un seul revenu de base incitatif sera plus lisible pour les bénéficiaires.

Recommandation 2. Fusionner le Revenu de solidarité active (RSA) et la Prime d'activité (PA) au sein d'un revenu de base unique sous condition de ressources.

Recommandation 3. Remplacer progressivement l'Allocation spécifique de solidarité par le revenu de base.

Intégration des aides sociales au revenu de base et extension aux jeunes

Pour répondre à la fois aux besoins spécifiques des ménages pauvres en termes de logement, handicap, et vieillesse, et à l'impératif de lisibilité du système, le revenu de base serait ensuite modulé. Chaque besoin spécifique (logement, handicap, et vieillesse) ferait l'objet d'une majoration cumulée avec le revenu de base, remplaçant ainsi les prestations existantes (AL, AAH, ASPA), sans perte pour les bénéficiaires ni surcoût pour les finances publiques.

L'extension du revenu de base aux 18-24 ans non-étudiants qui ne vivent plus chez leurs parents permettrait de pallier la précarité de certains jeunes, conditionnellement à une démarche d'insertion dans l'esprit de l'actuelle Garantie jeune. La France se rapprocherait ainsi de la majorité des pays de l'Union européenne, où de telles aides sociales sont effectives.

Recommandation 4. Remplacer les Allocations logement par une majoration « logement » du revenu de base, avec la même échelle d'équivalence que celle appliquée au montant de base.

Recommandation 5. Intégrer une majoration « handicap » et une majoration « vieillesse » au revenu de base en substitution de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Recommandation 6. Étendre le revenu de base aux 18-24 ans.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les *Notes du CAE* sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter 

christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel nomade : christine.carl@cae-eco.fr